

-  Circuits équestres
-  (PR) Petite Rando
-  (GR) Grande Rando
-  (GRP) Grande Rando de Pays



Réseaux pédestres



Circuits cyclotouristiques

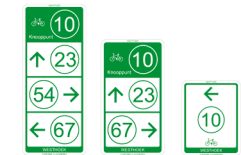


Circuits VTT

Belgique



Réseaux pédestres



Réseaux cyclotouristiques



Circuits pédestres



Circuits cyclotouristiques



Circuits équestres



Circuits VTT



Signalétique dans les domaines nature

Pour la pratique des engins à moteurs, certains chemins dans les communes belges du territoire des Monts de Flandre sont interdits. Se renseigner auprès de la commune. (amendes allant jusqu'à 250 euros).



FRANCE

Infos dégradations

Conseil Général du Nord –
Direction du Sport, du Tourisme et
des Espaces Naturels Sensibles
Service Espaces Naturels Sensibles
51 rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
T : 0033 (0)3 20 59 73 58 16
E : dsten-sen@cg59.fr

Infos touristiques

Monts de Flandre
www.paysdeflandre.fr

Toutes les randos et infos touristiques dans le Nord

Comité Départemental
du Tourisme du Nord
6 rue Gauthier de Châtillon
BP 1232 – 59 013 Lille Cedex
T : 0033 (0)3 20 57 59 59
E : contact@cdt-nord.fr
www.rando-nord.fr /
www.tourisme-nord.fr

Cafés Rando

Les « Cafés Rando », c'est un réseau de cafés, brasseries, cafés-restaurants qui accueillent autrement ! Pour faire une halte pendant vos prochaines randonnées en Flandre française. Brochure sur demande au CDT
T : 0033 (0)3 20 57 59 59
www.tourisme-nord.fr

Fédérations de randonnée et d'activités de pleine nature

Comité Départemental
Olympique et Sportif
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq
T : 0033 (0)3 20 59 92 59
F : 0033 (0)3 20 59 92 60
www.mds59.sport59.fr



Document réalisé avec le soutien technique du Regionaal Landschap West-Vlaamse Heuvels, l'Office de Tourisme Monts de Flandre Baillieu, le CDRP Nord et vzw Groteroutepad.

BELGIQUE

Infos dégradations

- chemins balisés : Westtoer :
www.westtoer.be/routechirurg.aspx
T : 0032 (0)50 30 55 00
- chemins non-balisés :
contacter la commune concernée

Infos touristiques Westhoek

www.westhoektoerisme.be

Toutes les randos et infos touristiques en Flandre Occidentale

Westtoer apb
Koning Albert I-laan 120
8200 Brugge
T : 0032 (0)50 30 55 00
E : info@westtoer.be
www.westtoer.be
www.randonner.be

Cafés Rando en Flandre Occidentale

www.randonner.be ->
cliquer sur «à vélo»

Service des Sports de la Flandre Occidentale

Sportdienst Provincie
West-Vlaanderen
Doomstraat 114
8200 Brugge
T : 0032 (0)50 40 76 86
E : sport@west-vlaanderen.be
www.west-vlaanderen.be/sport

Ce document est consultable et téléchargeable sur ces sites :

En français :
www.rando-nord.fr
www.sport59.fr
www.randonner.be

En néerlandais :
www.fietsen-wandelen.be

Mise-en-page: J. Stam - Crédit photo: S. Dhote



Les itinéraires de randonnée (pédestre, cyclo, VTT et équestre), mis en place par la Province de Flandre Occidentale et le Conseil Général du Nord, sur le secteur transfrontalier des Monts de Flandre, permettent de découvrir des paysages, des milieux naturels remarquables et des monuments intéressants. Ils doivent aussi être des lieux privilégiés pour créer des liens avec la nature et adopter des comportements respectueux de l'environnement comme des autres usagers.



Je me balade dans le respect...

DE LA REGLEMENTATION

- J'applique le code de la route sur les chemins carrossables.
- Je respecte les interdictions et restrictions de circulation propres à chaque territoire, notamment au sein des sites naturels fragiles.
- Je respecte les balisages permanents et occasionnels.
- Je respecte les normes d'homologation en terme de bruit et de pollution dus aux moteurs.
- Je m'interdis de faire du feu.



Je me balade dans le respect...

DE LA SECURITE

- J'adapte ma vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Je connais bien mon itinéraire, je m'informe des conditions météo et j'informe mon entourage de mon parcours.
- J'ai toujours du matériel en bon état (adapté à ma pratique : casque, trousse de secours, de réparation).
- Je suis couvert par une assurance.



Je me balade dans le respect...

DE L'ENVIRONNEMENT

- Je reste sur les chemins, je m'interdis de faire du hors piste.
- Je respecte les espaces naturels, la faune, la flore et je m'abstiens de toute cueillette, fleurs sauvages mais également cultures (fruits, légumes et céréales).
- Je respecte l'état des chemins (et notamment les biocorridors), je ne dégrade pas, j'adapte ma vitesse aux conditions météorologiques et aux terrains. J'évite une fréquence de circulation trop répétitive. J'informe en cas de dégradation des chemins.
- Je respecte les équipements et les aménagements à proximité des chemins (panneaux d'information, aires d'accueil...).
- J'emporte mes déchets.
- Je privilégie le covoiturage et je stationne sur les aires prévues à cet effet.



Je me balade dans le respect...

DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Je respecte scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable du propriétaire.
- Je n'effraye pas les animaux.
- Je reste sur les chemins et je respecte le balisage.



Je me balade dans le respect...

DES AUTRES USAGERS

- Je reste courtois en toutes occasions.
- Je privilégie le contact et les échanges avec les autres usagers.
- Je garde mon chien sous contrôle, si nécessaire, et en laisse le plus souvent possible.
- Je respecte de manière prioritaire les pratiques pour lesquelles le chemin est valorisé tout en privilégiant la mobilité douce.
- Je reste discret, particulièrement près des zones habitées.
- Je facilite le passage aux autres usagers. Les cavaliers et les vététistes ralentissent à la vitesse du pas, les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Je m'abstiens de tout bruit et gestes intempestifs en présence d'un cheval.
- Je prends en considération les circonstances périodiques (périodes de chasse, de nidification, fêtes locales...) dans le choix de mes promenades et randonnées.

Les itinéraires de randonnée mis en place par la Province de Flandre Occidentale et le Conseil Général du Nord, sont cofinancés par le Fond Européen de Développement Régional dans le cadre du programme Interreg France/Wallonie / Flandre. Interreg est une initiative communautaire visant à promouvoir la coopération transfrontalière afin d'assurer le développement harmonieux des régions frontalières et à les aider à tirer profit au mieux de l'intégration européenne.

